

9 - Exercice 2012 - Budget annexe du service de l'Eau - Affectation des résultats de l'exercice 2011 en application de la nomenclature M49

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : L'instruction M49 stipule notamment que les résultats d'exploitation de l'exercice écoulé des services publics industriels et commerciaux gérés en régie sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

En ce qui concerne le résultat de la section d'investissement, qui ne constitue qu'un solde d'exécution du budget, il fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci.

Le résultat de l'exercice 2011 du Budget annexe Eau a été le suivant :

* Section d'investissement

▪ Solde des réalisations 2011	- 471 508,32 €
▪ Solde des restes à réaliser 2011	- <u>275 457,00 €</u>
	- 746 965,32 €

Le programme d'équipement 2011 fait apparaître au 31/12/2011 un besoin d'autofinancement complémentaire de 746 965,32 € qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation 2011.

* Section d'exploitation

▪ Résultat d'exploitation du budget 2010	447 073,88 €
▪ Résultat d'exploitation de l'exercice 2011	<u>1 487 891,21 €</u>
Excédent de clôture 2011	1 934 965,09 €

Affectations :

▪ Autofinancement complémentaire du programme d'équipement 2011	746 965,32 €
▪ Excédent d'exploitation disponible pour des affectations éventuelles au cours de l'exercice 2012	1 187 999,77 €

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les affectations proposées et, en cas d'accord, à inscrire les crédits y afférents par décision modificative au budget annexe de l'Eau, tels que définis dans le tableau ci-après.

Imputations		Dépenses	Recettes
001/001 CS 36100	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	471 503,32	
Autres réserves - Affectation partielle de l'excédent d'exploitation			
10/1068 CS 36100	Autofinancement des investissements 2011		746 965,32
Total investissement		471 508,32	746 965,32
002/002 CS 36100	Résultat d'exploitation reporté		1 934 965,09
002/002 CS 36100	Affectation partielle de l'excédent au programme d'équipement 2011		- 746 965,32
002/002 CS 36100	Résultat d'exploitation reporté		1 187 999,77
Total fonctionnement			1 187 999,77

BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2011

EAU	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2010 (1)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2011 (2)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2011 (3)	RESULTAT DE CLOTURE 2011
INVESTISSEMENT	784 050,36		- 1 255 558,68	- 471 508,32 (1)+(3)
EXPLOITATION	447 073,88	0,00	1 487 891,21	1 934 965,09 (1)-(2)+(3)
TOTAL	1 231 124,24	0,00	232 332,53	1 463 456,77

RESULTAT DE L'EXERCICE 2011

EAU		INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL CUMULE
RECETTES				
Prévisions budgétaires totales	A	9 461 906,00	9 571 689,00	19 033 595,00
Titres de recettes émis (y compris recettes rattachées à l'exercice)	B	5 194 525,83	12 226 781,27	17 421 307,10
Réduction de titres	C		2 754 513,42	2 754 513,42
Recettes nettes	D=B-C	5 194 525,83	9 472 267,85	14 666 793,68
Restes à réaliser	E	2 938 527,00		2 938 527,00
DEPENSES				
Autorisations budgétaires totales	F	10 147 988,00	9 571 689,00	19 719 677,00
Engagements	G	9 664 320,73	8 036 275,65	17 700 596,38
Mandats émis (y compris dépenses rattachées à l'exercice)	H	6 450 336,73	8 036 275,65	14 486 612,38
Annulation de mandats	I	252,22	51 899,01	52 151,23
Dépenses nettes	J=H-I	6 450 084,51	7 984 376,64	14 434 461,15
Dépenses engagées non mandatées	K=G-H	3 213 984,00		3 213 984,00
RESULTAT DE L'EXERCICE				
Excédent	D-J		1 487 891,21	1 487 891,21
Déficit	J-D	- 1 255 558,68		- 1 255 558,68
Restes à réaliser				
Excédent	E-K			0,00
Déficit	K-E	- 275 457,00		- 275 457,00

«**M. LE MAIRE** : L'opposition s'abstient si j'ai bien compris».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (2 abstentions) de la Commission n° 1 et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 juin 2012.